



VILLE
DE
JONQUIÈRES

Vaucluse

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2017
DELIBERATION N° : 2017.03.01

OBJET : DECISIONS DU MAIRE

NOMENCLATURE : 5 – Institutions et vie politique / 5.4 – Délégation de fonctions / 5.4.1 – Délégation de l'assemblée délibérante

Date de convocation :
30 Mai 2017

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Représentés : 07

Non représentés : 00

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération,



L'an deux mil dix-sept, le SIX JUIN à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Etaient présents : JC.AILLOT - GA.FLEURY - G.CLEMENSON – A.DEL BASSO - F.PANZA - M.QUESTA – Adjoints - M.CHRETIEN - A.SCIACQUA-LERIDON – C.ORTIZ - PR. MARTIN - H.FAURE - L.CHAVANY - G.RATAJEZAK - P.RELING - T.VERMEILLE – M.CFOLIO - L.BUFFA - P.BELMONTET - S.VANDEVOORDE - P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés :

LBISCARRAT – Maire par JC.AILLOT / C.MAFFRE par GA.FLEURY
S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN / S.CAPPEAU-FREJABUE par A.DEL BASSO
E.CRETIN-RAFFET par G.CLEMENSON / A.PERIN par H.FAURE
S.TRIBOLET par T.VERMEILLE

Secrétaire de séance : Laurence CHAVANY

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER - Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de la délibération n° 2014.03.03 en date du 16 Avril 2014 lui donnant délégation de pouvoirs.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé et le rapport présentés par M. le Maire,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal du 16 Avril 2014 lui donnant délégation de pouvoirs,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de sa communication des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir à savoir :

 2017 -

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le **- 9 JUIN 2017**
ID 084-218400562-20170606-2017_03_1-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 JUIN 2017** N° : 2017.03.01

- * Décision n° 2017-D-001 – Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre à bons de commandes souscrit, pour une durée de 4 ans, avec la société CEREG sise à NIMES (30) dans le cadre des travaux VRD et Assainissement, pour une rémunération forfaitaire HT calculée selon le montant des travaux :
 - Montant < ou = 20 000 € HT → Forfait 1 600 € HT / Forfait MC * = 500 € HT
 - Entre 20 000 et 200 000 € HT → Taux 7.30 % / Forfait MC * = 1 250 € HT
 - > 200 000 € HT → Taux 6.90 % / Forfait MC * = 1 800 € HT
- * Forfait MC = mission complémentaire (recherche de subventions)

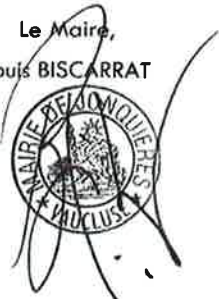
- * Décision n° 2017-D-002 – Souscription d'un prêt de 800 000 € auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :
 - Durée : 20 ans
 - Taux fixe : 1.58 %
 - Périodicité : annuelle
 - Remboursements annuités : constantes
 - Montant de l'annuité : 46 964.89 €
 - Frais de dossier : 0.10 % FLAT

- * Décision n° 2017-D-003 – Autorisation d'ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune devant la Cour d'Appel de Marseille dans l'affaire l'opposant à M. Thierry VERMEILLE et désignation du cabinet d'avocats DRAI de PARIS.

- * Décision n° 2017-D-004 – Signature d'un marché de prestation de services d'un montant de 5 000 € HT avec M. BAUMGARTNER de MEAUX (77) pour le choix d'un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) concernant un projet de rénovation énergétique des bâtiments.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 7 juin 2017,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 15 / 06 / 2017 à :

- DST
- Comptabilité → dernier emprunt
- Aff. Générales → dernier contentieux